



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de TARN et GARONNE

Commune de BRESSOLS

Arrêté municipal n° 2025-076-V

**Portant occupation temporaire du Domaine Public Communal
Sur le parking de la salle polyvalente
sur le territoire de la commune de Bressols**

Le Maire de la Commune de Bressols,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'Amicale du personnel, représentée par Madame Véronique COURPET, d'occupation temporaire du domaine public pour l'organisation d'un vide-greniers dans et sur le parking de la salle polyvalente le 14 septembre 2025.

Considérant que pour des raisons de sécurité, le stationnement et la circulation de tous véhicules n'appartenant pas à la manifestation, sauf véhicules de secours, seront interdits devant l'entrée et sur le parking de la salle polyvalente,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules n'appartenant pas à la manifestation, sauf véhicules de secours, seront interdits devant l'entrée et sur le parking de la salle polyvalente, selon le plan annexé au présent arrêté, le **dimanche 14 septembre de 6h00 à 20h00**.

Article 2 : L'emplacement réservé sera délimité par des barrières fournies par les services techniques de la ville. Elles seront mises en place et retirées par les membres de l'association une fois la manifestation terminée.

Article 3 : Un passage permettant l'accès au secours (à l'intérieur de la salle et sur le parking) sera laissé libre par les organisateurs.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et les organisateurs de la manifestation sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- L'amicale du Personnel

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 26.07.2025

A Bressols, le 26.07.2025



Le Maire, Jean-Louis IBRES

PLAN DE LA MANIFESTATION

